

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 23 novembre 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois le 23 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.

Date de convocation : 17.11.2023

**Présents :** Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Christophe COMBEAU, Monique LE CREN, Didier ESVAN, Isabelle HELOU, Jérôme LE DOUAIROU, Cédric CAUDEN, Loïc POULHALEC, Stéphanie KERMARREC, Sabrina CROISSANT, Élodie HILPERT, Josette LAMANDÉ

**Absents ayant donné pouvoir :** Christophe COMBEAU à Alain PERRON, Catherine COLLIN à Marie-José CARLAC

Ouverture de la séance à 20h07

**Secrétaire :** Stéphanie KERMARREC

**Secrétaire adjointe :** Renaud PETITJEAN

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 est approuvé.

Marie-José CARLAC soumet au Conseil l'ordre du jour. L'ordre du jour approuvée à l'unanimité.

**1) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE 2023**

- Marie-José CARLAC présente la convention MPP avec le CDG56. Le Centre de Gestion du Morbihan assure pour le compte de la collectivité, une surveillance médicale au profit de ses agents. 3 types de visites sont prévues :
  - Visite à l'affectation de l'agent
  - Visites au cours de la carrière (information, prévention, surveillance particulière, demande individuelle, reprise d'activité)
  - Visite de fin de carrière (pour les agents sur postes à risques spéciaux)Le suivi médical est au tarif de 72 euros par agent et par an. L'absence à une consultation est facturée 50 euros. Les examens complémentaires sont refacturés par le CDG56 à la collectivité.

Approuvée à l'unanimité.

**2) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MULTISERVICES TRIENNALE FDGDON**

- Marie-José CARLAC présente la convention Multiservices triennale avec FDGDON. Cette convention triennale (2024-2025-2026) permet à la commune d'avoir accès aux services proposés par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), à savoir notamment la limitation de la population de ragondins et la fourniture de matériel pour piégeages.  
Participation financière de la commune : 165,42 €

- Cédric CAUDEN fait un point sur le faible nombre de prises de ragondins cette année lors de la campagne de piégeage. Selon les volontaires la durée d'un mois est trop courte pour être efficace, et la période est mal ajustée car la campagne s'arrête au moment où les ragondins sont les plus nombreux.

Approuvée à l'unanimité.

### **3) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SACPA**

- Marie-José CARLAC présente le contrat avec la SACPA. Cette convention permet à la commune de disposer notamment d'un service de fourrière animale. Ce contrat est obligatoire. Le fait que la SACPA vienne dans la commune pour récupérer les animaux capturés est une des différences avec la SPA. Marie-José CARLAC explique le fonctionnement réel de ce contrat, à savoir que ce sont les agents communaux ou les administrés qui doivent capturer les animaux afin qu'ils puissent être gardés temporairement aux Services Techniques. Il existe un problème de prolifération des chats errants dans certaines zones de la commune. Lorsque ces chats sont capturés, la SACPA peut se charger de leur stérilisation aux frais de la commune, s'ils n'ont pas de propriétaires, les chats sont ensuite relâchés dans le secteur de la capture. Les chiens en divagation capturés sont facturés à hauteur de 80 euros par jour de garde au chenil, à la charge du propriétaire. Montant annuel global hors taxes du contrat est de 1026,6 euros, soit 1231,92€ après la TVA à 20% en sus.

Approuvée à l'unanimité.

### **4) AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LANGONNET**

- Marie-José CARLAC présente le projet, lequel a déjà été approuvé par Roi Morvan Communauté. L'avis du Conseil Municipal est demandé. Ce projet est constitué de 3 aérogénérateurs de 3,6 mégawatts et d'un poste de livraison correspondant à la fourniture de 9000 habitants environ. Les éléments soumis à enquête publique démontrent que les sensibilités environnementales ont été prises en compte pour l'implantation des aérogénérateurs.
- Josette LAMANDE demande quel est l'emplacement exact du projet. Marie-José CARLAC localise le projet sur les parcelles situées entre les villages de Kerbescontez et Kermat, au Nord de la commune.
- Isabelle HELOU demande pour quelle date est prévue le début de la mise en travaux. Marie-José CARLAC précise que les travaux devraient démarrer courant 2026.
- Isabelle HELOU demande où sera distribuée l'électricité produite. Marie-José CARLAC répond que l'électricité produite sera réinjectée dans le réseau.

Le conseil donne un avis favorable à 14 voix Pour et 1 abstention.

### **5) RAPPORT D'ACTIVITES ROI MORVAN COMMUNAUTE**

- Marie-José CARLAC énonce les points principaux de ce rapport d'activité publié par Roi Morvan Communauté.

Marie-José CARLAC précise que pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire, la 3<sup>e</sup> phase est amorcée. La fin des branchements est prévue pour début 2025. Cependant, il est probable que les dégâts causés par la tempête Ciaran retardent la bonne avancée des raccordements.

Le Conseil prend acte de la communication de ce rapport.

## **6) RAPPORT D'ACTIVITES MORBIHAN ENERGIES**

- Marie-José CARLAC énonce les points principaux de ce rapport d'activité publié par Morbihan Energies. Présentation des diagrammes résumant l'état des recettes et des dépenses de Morbihan Energies.
- La commune possède des conventions avec Morbihan Energies notamment concernant les éclairages publics. Le conseil décide de revoir les horaires de l'éclairage public.

Le Conseil prend acte de la communication de ce rapport.

## **7) RAPPORT D'ACTIVITES EAU DU MORBIHAN**

- Marie-José CARLAC énonce les points principaux de ce rapport d'activité publié par Eaux du Morbihan. Rappel des éléments principaux : 115 500 abonnés, 11, 5 millions de mètres cubes consommés, réseau de 6725 kilomètres.
- Alain PERRON demande s'il y a des projets de travaux sur la commune de la part de Eau du Morbihan. Marie-José CARLAC désigne les villages du Quilliou et de Boutel comme nécessitant des travaux, car ces villages sont alimentés par des fontaines indépendantes du réseau.

Le Conseil prend acte de la communication de ce rapport.

## **8) QUESTIONS DIVERSES**

- Marie-José CARLAC annonce avoir reçu un courrier de Madame BOVIN, laquelle souhaite venir à nouveau devant le Conseil pour expliquer à nouveau son cas suite à sa condamnation par le tribunal de Lorient. Madame BOVIN se voit expulsée de son terrain mais aucune solution ne semble possible aujourd'hui. La commune avait proposé un terrain avec une maison à réhabiliter, mais Madame Bovin ne possède pas les ressources financières pour l'acheter. Madame BOVIN ne semble pas avoir de nouveaux éléments à exposer au Conseil. Aucun logement correspondant aux critères nécessaires et satisfaisant n'est possible à la location. Faut-il encourager un achat collectif de la part de personnes souffrantes des mêmes symptômes ? Le Conseil considère qu'il faudrait peut-être la recevoir à nouveau pour montrer la bonne volonté de la commune. Madame Bovin sera conviée donc à la prochaine séance.
- Les élus avaient des listes de personnes âgées ou vulnérables pour les inviter au repas des aînés du 11 novembre. Le Conseil s'accorde sur le fait que des détails de fonctionnement et d'organisation sont à retravailler pour l'année prochaine.
- Invitation à la soirée des sapeurs-pompiers aux élus de la commune. L'invitation est en même temps que la soirée Téléthon. Appel aux élus volontaires pour s'y rendre.

- Beaucoup de retours de parents d'élèves sont inquiets quant au nouveau système de gestion informatique des services périscolaires (cantine et garderies). Des ajustements sont à prévoir, notamment une nouvelle délibération pour modifier les tarifs conditionnés actuellement à la demi-heure pour la garderie du soir.
- Questionnement de Stephanie KERMARREC sur les travaux à venir de l'école. Le maître d'œuvre sera choisi début 2024. La commune a demandé une partie de la subvention Bien Vivre en Bretagne de la Région. Le choix de la nouvelle chaudière n'est pas encore arrêté, bien l'option du bois soit celle la plus envisageable. L'option des panneaux solaires n'est pas envisageable en l'état du bâti.
- Le chantier de la coupe des arbres derrière l'école est relancé. Un accord a été signé avec Madame STEPHAN pour pouvoir entreposer le bois coupé sur son terrain voisin de l'école et du stade. Une demande de travaux de coupe a été adressée au département et au moins une entreprise s'est rendue sur le terrain mais elle n'a pas donné suite. La quantité d'arbres à couper est assez importante pour sécuriser la zone de l'école, précise Alain PERRON, qui réaffirme la volonté de valoriser le bois issu du chantier. Les arbres ont été marqués pour mieux visualiser le projet de coupe sur le terrain.
- Monique LE CREN suggère de communiquer plus amplement pour faire la promotion de l'école de la commune car le risque d'un non-renouvellement important d'élèves est présent. Stéphanie KERMARREC propose une communication sur les réseaux sociaux de la ville. Les parents font souvent le choix d'inscrire leurs enfants au sein d'établissements privés dans les communes voisines, alors qu'une école existe à Lanvégen.
- La vente des 4 lots du lotissement des châtaigniers n'est toujours pas signée car il existe des blocages chez le notaire. Ceci retarde les délais de construction.
- Suite à la tempête Ciaran, le jeudi 02 novembre, quelques élus ont été sur le terrain pour faire le tour de la commune. Les personnes vulnérables n'ont pu être contactées que le vendredi 03 novembre faute de moyens de communication. Marie-José CARLAC demande à l'ensemble des élus de bien penser à faire le tour des personnes vulnérables dans ces moments de crise. Le conseil remercie tous les agriculteurs et les habitants qui ont participé activement au déblocage rapide des routes. Tous les habitants sont de nouveaux raccordés à l'électricité. Le réseau télécom filaire n'est pas encore rétabli, car de nombreux poteaux sont cassés. La mairie poursuit sa campagne de signalement auprès d'Orange pour que les travaux se fassent le plus rapidement possible.

Fin de séance à 21h23.

Affiché le 29/11/2023

Transmis en Préfecture le 29/11/2023